

Questions orales

● (1450)

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, l'honorable député sert bien Shirley Carr, sans compter qu'il est aussi frisé qu'elle.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Le projet de loi déposé hier n'a qu'un seul objet, celui de mettre en oeuvre l'accord de libre-échange canado-américain, et ne comprend que les mesures législatives nécessaires à cette fin.

Il n'y a aucune comparaison possible avec le projet de loi sur l'énergie que le gouvernement libéral avait déposé et qui réunissait toute une série de mesures disparates dans une sorte de mesure omnibus. Il comprenait plusieurs nouvelles lois et plusieurs amendements sans liens les uns avec les autres. Il était impossible de se prononcer sur un seul principe dans ce projet de loi, il fallait qu'il soit divisé. En fait, il a été subdivisé en huit projets de loi distincts.

Le principe du projet de loi déposé hier est simple: Êtes-vous pour ou contre l'accord de libre-échange? Alors, il faut se brancher.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, tous les éléments du projet de loi sur l'énergie d'il y a six ans étaient liés directement ou indirectement à l'énergie, de la même façon que tous les éléments du projet de loi sur le libre-échange sont liés directement ou indirectement à une union économique avec les États-Unis? Alors pourquoi le parti conservateur ne suit-il pas la même logique qu'en 1982? Pourquoi a-t-il peur de la démocratie? Pourquoi craint-il d'affronter le Parlement du Canada et de tenir un vrai débat?

Que dirait John Diefenbaker s'il était à la Chambre aujourd'hui?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il est intéressant de constater comment l'opinion des députés néo-démocrates peut changer selon les circonstances. En 1982, ils faisaient équipe avec le parti libéral pour essayer d'imposer le projet de loi sur l'énergie aux Canadiens avant qu'il ne soit divisé en huit mesures législatives différentes.

M. le Président: Le député de Western Arctic.

* * *

LES LOIS RÉVISÉES DU CANADA

LA DATE DE PUBLICATION

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre de la Justice une question légèrement moins houleuse sur un autre sujet. Il y a quelques mois, la Chambre adoptait un projet de loi autorisant la publication d'une nouvelle codification des Lois révisées du Canada, la dernière codification désuète remontant à 1970.

Quand la nouvelle codification des Lois révisées du Canada a-t-elle été publiée?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis certes conscient du fait que les Lois révisées du Canada sont attendues avec impatience.

Les volumes reliés des nouvelles Lois révisées sont imprimés et prêts à être distribués. La version à feuilles mobiles est également imprimée, mais on ne peut encore la distribuer à cause de certains retards techniques.

En dépit de cela, je prévois que les deux versions seront disponibles cet été, de sorte que les députés de l'opposition auront de quoi s'occuper durant les soirées qu'ils passeront à Ottawa.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LES ACTIVITÉS DES ÉCOLES PRIVÉES PARAMILITAIRES—LA
POSSIBILITÉ DE MODIFIER LE CODE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grace—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. En août dernier, Rémi Lahaie d'Ile-Perrot, au Québec, a été abattu d'un coup de feu, étranglé, frappé de 14 coups de couteau et a eu la gorge tranchée par le directeur d'une école enseignant les techniques du combat de survie au Québec, que les voisins de M. Lahaie avaient payé 1 800 \$ pour descendre ce dernier, parce qu'ils n'aimaient pas le bruit de son automobile.

En rendant son jugement dans cette affaire la semaine dernière, le juge Martin de la Cour supérieure du Québec a insisté pour qu'on fasse une enquête sur ces écoles de violence et qu'on les surveille.

Le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures il a prises, ou va prendre, pour limiter les activités de ces écoles privées paramilitaires? A-t-il envisagé de modifier l'article 71 du Code criminel?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous tous à la Chambre déplorons, je pense, les circonstances auxquelles a fait allusion le député.

On m'a certes fait plusieurs instances à ce sujet. C'est une affaire qui a fait couler beaucoup d'encre. Le député comprendra qu'il y a des questions très complexes qui doivent être résolues lorsqu'on modifie le Code criminel parce qu'on risque de limiter le droit d'association et le droit d'ouvrir diverses écoles de formation.

Le député peut être certain que nous y portons la plus grande attention. C'est une question qui me préoccupe ainsi que mon ministère.

LES DISCUSSIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que cette question est soumise au ministre.